



VILLECHENEVE

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
En date du 01^{ER} MARS 2007**

PRESENTS :

MM. CRIBIER. PIQUET. GONNARD. MME CHIRAT. MM. VARILLON. DUMAS.
LACAND. SARCEY .GRANJARD. JACQUEMOT. MMES. DUSSUYER.
BERTHOLAT. MM. GUERIN. NIEPCE.

ABSENTS (Excusés) :

M. CHAZELLES. MME. DUSSUYER

Secrétaire de séance : M. NIEPCE

- 1) Approuve les avenants concernant les travaux de la nouvelle Mairie (rappel total marché 774 971.94 € HT et 724 594.60 € HT après avenants)
- 2) Décide de lever les pénalités appliquées à l'Entreprise THIVILLIER d'un montant de 5000 euros HT
- 3) Décide d'augmenter le temps de travail de Mme PERRAT Lucienne d'une heure supplémentaire hebdomadaire.
- 4) Décide d'établir un courrier aux associations de Villechêneve pour rappeler le minimum de nettoyage à effectuer à la salle polyvalente après chaque utilisation.
- 5) Décide de demander une proposition de prix à des sociétés de nettoyage extérieures à déclencher au coup par coup pour le nettoyage de la salle polyvalente.
- 6) Décide de demander une proposition de prix à des sociétés de nettoyage extérieures pour deux heures par mois de mai à octobre pour le nettoyage du musée du Patrimoine.
- 7) Décide d'allouer une subvention à l'Echo du Mont d'Azol d'un montant de 73.44 par élèves pour l'exercice 2007.
- 8) Décide d'attribuer une subvention aux amis de la bibliothèque du Rhône d'un montant de 0.20 euros par habitant soit 123.80 euros pour l'exercice 2007
- 9) Rejette la demande de subvention formulée par l'école de musique de Panissières pour l'exercice 2007 car une structure musicale est déjà existante dans notre village et sur le canton.

- 10) Examine la demande de subvention formulée par l'association du Restaurant scolaire concernant une demande de subvention. Un bilan de fonctionnement est demandé pour vérifier l'état des finances et savoir si il est nécessaire de la verser.
- 11) Décide d'attribuer une subvention de 0.30 centimes d'euros au groupement des 4 cantons pour l'exercice 2007.
- 12) Rejette la demande de subvention formulée par l'association Vie Libre pour l'exercice 2007
- 13) Décide d'allouer la somme de 23 euros par élèves à la chambre des Métiers du Rhône pour l'exercice 2007 sous réserve de vérifier que la commune ne verse pas déjà à l'établissement fréquenté par les élèves.
- 14) Décide de verser une subvention de 30 euros à l'ADAPEI pour l'exercice 2007.
- 15) Décide de reconduire pour 2007 l'adhésion à la S.P.A. et de régler la somme de 0.18 euros par habitant .
- 16) Examine le tableau du programme voirie de la communauté de communes pour notre village . L'examen de ce sujet sera repris à l'occasion de la prochaine séance du Conseil Municipal.
- 17) Examine le projet établi par la commission fleurissement. Approuve le devis d'un montant de 780 euros HT établi par la Société TACHON .
- 18) Est informé du bilan provisoire du recensement 2007 effectué entre le 18 janvier et le 18 février 2007.
- 19) Examine une demande de Mr et Mme SECOND de la Villette au sujet du déplacement d'un chemin rural.
- 20) Délibère au sujet de différentes questions diverses.

Fait en Mairie
Le 2 mars 2007
Le Maire,

J. CRIBIER